



COMPTÉ-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **25 septembre et du 5 octobre 2015**, s'est réuni le **15 octobre 2015** à **18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE,

Joseph CARLES, Premier adjoint

Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise LABORDE, Maurice BIDOUILH, Alain RIGOUT, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Denise COUFFIGNALS, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohamed MAAFRI,

Adjoints au Maire

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Christian CORTES, Fouzia BENNAMA, Bernadette GUERY, Didier COMMINCAS, Fabien NEGRIER, Benoît GOMEZ,

Conseillers municipaux délégués

Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Marc POZZA,

Valérie BUGEJA-FERNANDEZ,

Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Françoise FOLI a donné pouvoir à Christian CORTES, Jean-Claude DUBOS a donné pouvoir à Joseph CARLES, Laurence MASSETTE a donné pouvoir à Monique COMBES, Sylvie BOUSQUET-FABRE a donné pouvoir à Danielle PEREZ, Corine BUISSON a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE, David GERSON a donné pouvoir à Valérie BUGEJA-FERNANDEZ.

ÉTAIT ABSENT :

Bruno DELPECH

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **34 (33 pour le vote de la question n° 26)**
 - Dates de convocation : **25 septembre et du 5 octobre 2015**
 - Date d'affichage : **5 octobre 2015**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **5 octobre 2015**
 - **Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité**
 - **Benoît GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.

PROPOS LIMINAIRES

MONSIEUR LE MAIRE a rendu hommage à **André LAURENT**, grande figure blagnacaise, décédé récemment à l'âge de 92 ans.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé qu'André LAURENT avait été le **fondateur** en 1971 de l'établissement d'enseignement privé **du Ferradou**, qui compte aujourd'hui près de 1100 élèves et qu'il fut **conseiller municipal délégué de 1995 à 2001**, en charge de l'eau, de l'assainissement et du chauffage urbain.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné qu'André LAURENT savait rendre moins arides ces dossiers complexes et techniques en raison **de son enthousiasme et de son brio** lorsqu'il les présentait en séance du conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE a également souligné qu'André LAURENT était un **homme généreux** qui avait mis ses **compétences** et sa **rigueur** au service des Blagnacais, un homme d'une **grande érudition** (brillant helléniste, enseignant en maths, latin et grec) cependant discret et modeste et un **humaniste** maniant un humour subtil toujours empreint de bienveillance.

En son nom et en celui des élus du conseil municipal, **MONSIEUR LE MAIRE** a de nouveau adressé ses **pensées attristées** à Monique, l'épouse d'André LAURENT, à Martine et Philippe, ses enfants, à Céline, Aurélie et Stéphane, ses petits-enfants, à toute sa famille et à ses nombreux amis.

MONSIEUR LE MAIRE a demandé à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire d'André LAURENT.

MONSIEUR LE MAIRE a ensuite évoqué les derniers évènements et notamment :

- le **Schéma de Développement Économique, d'Innovation et de Rayonnement Métropolitain** qui a été présenté lors d'un Forum à Toulouse-Métropole. Il est constitué de 4 programmes - « Pactes stratégiques », « Qualité de l'accueil », « Attractivité » et « Proximité » - et de vingt projets. Au nombre des pactes stratégiques, le **pacte avec Airbus Group** - pour lequel MONSIEUR LE MAIRE est référent - pose les conditions du maintien de l'attractivité des sites aéronautiques toulousains, de leur pérennité et de leur développement.
- **Aéroscoopia** qui contribue à l'attractivité économique incontestable de notre territoire puisque le nombre de **175 000 visiteurs** a été atteint au 1^{er} octobre 2015 alors que l'objectif prévisionnel était de 120 000.
- **la grève de 3 agents titulaires du cinéma Rex** depuis dimanche 11 octobre, à l'appel de la CGT.

MONSIEUR LE MAIRE a estimé ce mouvement de grève **regrettable** et **surprenant**. Regrettable parce qu'il prenait en otage les cinéphiles très attachés à leur cinéma de quartier mais également la librairie « Au Fil des Mots », une des partenaires du Festival « Des Toiles Des Livres » qui se déroule du 14 au 18 octobre.

Surprenant parce que les revendications portent sur les sujétions horaires, inévitablement liée à certaines activités de loisirs comme la gestion d'un cinéma, d'une patinoire, d'une piscine, etc...mais prises en compte dans le régime indemnitaire des agents qui a été voté fin septembre à l'unanimité par le Comité Technique Paritaire, instance de concertation où siègent les syndicats.

MONSIEUR LE MAIRE a ensuite rappelé les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance et notamment :

- La **démission** pour convenances personnelles **de Florence COMA**, élue d'opposition sur la liste de Bernard LOUMAGNE « Pour les Blagnacais ». Après les refus successifs de siéger des colistiers de Bernard LOUMAGNE - Claudine MASSOL, Alain PUIG et Catherine FONTAINE – le suivant sur la liste a été sollicité : Bruno DELPECH, dont la réponse est attendue.

- **La démission anticipée de Françoise LABORDE**, adjointe au Maire déléguée à la Culture, eu égard aux dispositions de la loi sur le non-cumul de mandat parlementaire et de fonction exécutive locale (qui entrera en application en 2017) et aux responsabilités qu'elle exerce au sein du Sénat.

Madame LABORDE a rappelé son parcours au sein du conseil municipal de Blagnac depuis 2001. Elle a ajouté que pour son deuxième mandat de sénatrice, elle avait également en charge de nombreux dossiers en qualité de vice-présidente des commissions ad hoc et devait donc faire des choix mais elle a confirmé qu'elle restait conseillère municipale de Blagnac.

MONSIEUR LE MAIRE a remercié Madame LABORDE pour son implication dans le Parti Radical de Gauche, pour son combat reconnu par ses pairs dans la défense de la laïcité et pour son investissement auprès des Blagnacais.

- **Le vœu** proposé par la majorité **en faveur de l'accueil des réfugiés**.

Monsieur LOUMAGNE a félicité Madame LABORDE pour sa décision et ses nouvelles responsabilités et a espéré que sa remplaçante serait Michelle NENADITCH qui œuvre à la délégation de la Culture depuis de nombreuses années.

MONSIEUR LOUMAGNE a regretté les propos tenus par MONSIEUR LE MAIRE concernant les employés du cinéma REX et a estimé que leurs conditions de travail devaient être mieux reconnues. Puis il a rassuré MONSIEUR LE MAIRE concernant le remplacement de Madame COMA qui devrait être effectif lors de la prochaine séance du conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : **MONSIEUR LE MAIRE**

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT DE MADAME COMA - DEMISSIONNAIRE

Monsieur Bruno DELPECH a été installé en remplacement de Madame Florence COMA.

2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN REMPLACEMENT DE MADAME LABORDE – DEMISSIONNAIRE

Monsieur **Fabien NEGRIER** a été élu adjoint au Maire délégué à la Culture après un vote à bulletin secret dont les résultats sont les suivants.

Nombre de votants : **28**

Nombre de suffrages exprimés : **24**

Nombre de bulletins nuls : **0**

Nombre de bulletins blancs : **4**

Il siègera en lieu et place de Madame Françoise LABORDE au sein des commissions « Finances » et « Culture ».

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : **MONSIEUR LE MAIRE**

3. DELIBERATION RENDANT COMPTE DE DECISIONS

MONSIEUR LE MAIRE a rendu compte des décisions qu'il a prises du 28 août au 2 octobre 2015.

Monsieur AJAS a demandé des précisions sur la décision n°234 relative à l'avenant n°3 à la convention d'occupation précaire avec la SEM OPPIDEA portant sur l'espace Andromède et s'est étonné de la faible durée (6 mois) de cette convention.

Il lui a été répondu que la commune souhaitait faire prochainement l'acquisition de ces locaux mis à disposition par OPPIDEA et utilisés en tant que lieu d'accueil pour les habitants et les associations du quartier.

Monsieur LEONARD ET Monsieur LOUMAGNE sont intervenus sur la décision n°257 relative à l'autorisation d'ester et de défendre les intérêts de la commune devant la cour administrative de Bordeaux : affaire portant sur la délibération relative à la vente des anciens logements de la gendarmerie. Délibération annulée par le Tribunal administratif de Toulouse en raison d'un prix de vente jugé trop peu élevé. Ils ont été étonnés que le Maire de Blagnac conteste cette décision qui avantage la Ville quant aux recettes pouvant être espérées.

Il leur a été répondu que le prix de vente approuvé par la délibération était celui estimé par le service de l'État « France Domaine » qui a vocation à donner son avis sur les conditions financières des opérations d'acquisition, de prises de location et de cession poursuivies par les collectivités locales dans un cadre juridique réglementé et ne peut donc être soupçonné de brader les biens publics.

Monsieur POZZA a demandé si la décision n°260 relative à un marché de prestation de mise en fourrière et d'enlèvement technique des véhicules était le reflet d'une nouvelle politique du stationnement à Blagnac. Il lui a été répondu que tout simplement le marché existant était arrivé à échéance et qu'il fallait donc relancer la consultation.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE AIDE A DOMICILE

ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE DU SERVICE

Heures	Réalisé 2014	Prévisionnel 2015	Prévisionnel 2016
Nombre de personnes prises en charge	161	180	165
Nombre total d'heures	25 623	28 368	25 500
Heures tarif fixé par le Conseil Départemental	22 769	25 418	22 900
Autres heures	3 882	2 950	2 600

Le tarif du Conseil Départemental s'applique donc à 90% de l'activité prévisionnelle



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

- 2009 : 26 211 heures
- 2010 : 26 553 heures
- 2011 : 26 572 heures
- 2012 : 28 505 heures
- 2013 : 26 651 heures
- 2014 : 25 623 heures
- 2015 : 1^{er} semestre : 36% des heures prévues réalisées. Ce taux est dû à des départs de bénéficiaires vers des EHPAD ou à des décès.
- Prévisionnel 2016 : 25 500 heures



TARIFICATION

- Tarif horaire Conseil Départemental : non connu à ce jour, établissement de la prévision avec une stabilité des tarifs au vu des contraintes financières posées aux collectivités et particulièrement aux Conseils Départementaux, soit 20,20€
- Tarif horaire autres caisses de retraite : 20,10€



EFFECTIF

Reconduction des effectifs 2015 :

- 1 responsable travailleur social
- 2 gestionnaires
- 17 aides à domicile dont 1 à temps non complet
- 2 emplois d'avenir

BUDGET

Dépenses : 740 000€

- Afférentes à l'exploitation courante : 390€
- Afférentes au personnel : 737 810€
- Afférentes à la structure : 1 800€

Recettes : 740 000€

- Conseil Départemental : 462 580€
- Caisses de retraite : 52 260€
- Autres produits divers : 8 800€
- Autres subventions et participations : 26 100€
- Participation Ville de Blagnac : 190 260€

La participation de la ville est en hausse au regard des années précédentes, les excédents étant intégralement résorbés.

Budget Primitif 2016	
RECETTES	
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	740 000 €
TOTAL	740 000 €
DEPENSES	
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	740 000 €
TOTAL	740 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2015

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

SPORTS

- **Blagnac Football Club** 20 000 €

Subvention exceptionnelle afin d'appuyer le club dans l'accueil des jeunes et notamment ceux habitant le nouveau quartier Andromède et l'intégration de la section féminine, nouvellement créée.

- **Toulouse Blagnac Hockey Club** 10 000 €

Subvention exceptionnelle suite aux résultats sportifs du club repêché en D1 au mois d'août dernier et qui a dû revoir son budget à la hausse.

AFFAIRES SOCIALES

- **Association JEHRE** 2 000 €

Subvention exceptionnelle afin de permettre à cette association qui gère la Halte- Répît Alzheimer à Blagnac, le maintien de son activité jusqu'à la fin de l'année 2015.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DES PEINTURES MURALES DE L'ORATOIRE DE LA CHAPELLE SAINT-EXUPERE

Plan de financement :

Dépenses : 21 040,00 € HT

Recettes : 21 040,00 €

- Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (40 %) : 8 146,00 €,
- Part restant à la charge de la Ville : 12 624,00 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. COMPETENCE DE LA METROPOLE : ELARGISSEMENT DES COMPETENCES - COMPETENCES FACULTATIVES

Compétences suivantes :

- Centre des Congrès Pierre Baudis et salons Marengo
- Service extérieur des pompes funèbres
- Élaboration et suivi du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC POUR LES COMMUNES

Propositions adoptées par la CLETC du 25 /09/2015

	Réseau de Chaleur	ERDF	GrDF	Aire d'accueil des gens du voyage	Modification de l'attribution de compensation (1)
Aigrefeuille				-665,99 €	-665,99 €
Aucamville			3 779,14 €	-4 648,90 €	-869,76 €
Aussonne				-3 882,50 €	-3 882,50 €
Balma			7 060,94 €	-8 305,05 €	-1 244,11 €
Beaupuy				-725,56 €	-725,56 €
Beauzelle			2 819,31 €	-3 178,50 €	-359,19 €
Blagnac	46 152,00 €		11 059,75 €	-13 303,96 €	43 907,79 €
Brax			1 598,21 €	-1 586,13 €	12,08 €
Bruguières				-2 886,34 €	-2 886,34 €
Castelginest			4 792,71 €	-5 411,33 €	-618,62 €
Colomiers			18 289,01 €	-21 032,08 €	-2 743,07 €
Comebarrieu				-3 381,02 €	-3 381,02 €
Cugnaux			8 293,68 €	-9 383,46 €	-1 089,78 €
Drénil-Lafage			1 349,41 €	-1 394,39 €	-44,98 €
Fenouillet			3 012,90 €	-2 928,89 €	84,01 €
Flourens				-1 050,61 €	-1 050,61 €
Fonbeauzard			1 497,43 €	-1 640,59 €	-143,16 €
Gagnac-sur-Garonne				-1 693,91 €	-1 693,91 €
Gratentour				-2 049,03 €	-2 049,03 €
Launaguet			3 536,74 €	-4 305,69 €	-768,95 €
Lespinasse				-1 479,48 €	-1 479,48 €
Mondonville			2 310,27 €	-2 639,58 €	-329,31 €
Mondouzil			381,14 €	-141,25 €	239,89 €
Mons				-920,14 €	-920,14 €
Montrabé				-2 215,81 €	-2 215,81 €
Pibrac				-4 886,02 €	-4 886,02 €
Plin-Balma			776,67 €	-562,75 €	213,92 €
Quint-Fonsegrives				-2 932,29 €	-2 932,29 €
Saint-Alban			2 994,90 €	-3 312,94 €	-318,04 €
Saint-Jean			5 074,13 €	-5 972,37 €	-898,24 €
Saint-Jory				-3 166,58 €	-3 166,58 €
Saint-Orens-de-Gameville				-6 492,01 €	-6 492,01 €
Selih				-1 759,15 €	-1 759,15 €
Toulouse	3 598 730,10 €	128 509,28 €	179 395,34 €	-261 626,04 €	3 645 008,68 €
Toumefeuille			13 700,44 €	-15 269,04 €	-1 568,60 €
Union (L')			6 775,23 €	-6 764,87 €	10,36 €
Villeneuve-Tolosane			4 367,08 €	-5 142,44 €	-775,36 €
TOTAL	3 644 882,10 €	128 509,28 €	282 864,43 €	-418 736,63 €	3 637 519,12 €

(1) une somme positive correspond à une augmentation de l'attribution de compensation, négative à une diminution.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. RETRAIT DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA BASE DE LOISIRS DES QUINZE SOLS ET REPRISE DE LA PARTIE BLAGNACAISE PAR LA COMMUNE

Par délibération du 10 juillet 2000, la base de loisirs des Quinze sols a été déclarée d'intérêt communautaire au titre de la compétence « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs ». Les activités de 4x4, cible tir et ball-trap sont restées sous gestion communale.

Or, le bilan au bout de dix ans de gestion communautaire révèle la complexité et le manque de lisibilité au quotidien de cette organisation.

Aussi, le conseil métropolitain a décidé de retirer de l'intérêt communautaire l'ensemble de la partie blagnacaise de la zone de loisirs.

Toutefois, les engagements spécifiques de Toulouse-Métropole sur le périmètre de la base de loisirs subsisteront, à savoir le réseau vert, les actions du Grand Parc Garonne et celles qui

découleront de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Ainsi, au titre du projet Grand Parc Garonne, Toulouse-Métropole souhaite établir progressivement (2015-2020) un maillage modes doux autour et dans la base de loisirs des Quinze Sols, avec l'aménagement de certains cheminements accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite depuis les parkings, en accord avec les communes de Beauzelle et de Blagnac. Ces aménagements de compétence métropolitaine, ainsi que leur entretien, seront donc inscrits aux prochains budgets de Toulouse-Métropole.

Également, Toulouse-Métropole a établi un projet de gestion des zones humides touchant l'ensemble de la base de loisirs. Toulouse-Métropole et la Ville s'accorderont sur les actions et dépenses à engager par l'un ou par l'autre pour le mettre en œuvre.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

10. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE- SDEHG- RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE VERDUN

TVA (récupérée par le SDEHG)	6 241 €
Part SDEHG	21 000 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	14 009 €
TOTAL	41 250 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE- SDEHG- RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PIETONNIER D'AEROCNSTELLA TION

TVA (récupérée par le SDEHG)	5 201 €
Part SDEHG	17 500 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	11 674 €
TOTAL	34 375 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE- SDEHG- RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CHATEAU D'UZOU

TVA (récupérée par le SDEHG)	12 483 €
Part SDEHG	42 000 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	28 017 €

TOTAL 82 500 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ELECTRICITE PUBLIC ALLEE DES MURIERS ET RUE DE FONSORBES

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 101 €
Part SDEHG	7 069 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 716 €

TOTAL 13 886 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE SALVADOR DALI, MISE EN LUMIERE DU PIETONNIER

TVA (récupérée par le SDEHG)	1 419 €
Part SDEHG	4 775 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 185 €

TOTAL 9 379€

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES PRES, RUE HONORE DE BALZAC ET RUE ALPHONSE DAUDET

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 139 €
Part SDEHG	7 196 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 800 €

TOTAL 14 135 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUES PAUL VALERY ET FRANCOIS VILLON

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 501 €
Part SDEHG	8 242 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	5 786 €

TOTAL 16 529 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUES CARRIERE, SAINT-EXUPERE ET CHEMIN DES RAMIERS

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 204 €
Part SDEHG	7 416 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 949 €

TOTAL 14 569 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE : MODIFICATIONS DE SES MISSIONS ET DE SA COMPOSITION

L'ordonnance du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi n° 2015-988 du 5 août 2015, a modifié ainsi l'article L2143-3 le Code Général des Collectivités Territoriales : outre les représentants de la commune, elle est composée d'associations ou organismes **représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques** ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

A la composition actuelle de la commission s'ajoutent donc :

- **1 représentant par association de personnes handicapées concernées (tous types de handicap)**
- **2 représentants des personnes âgées**
- **2 représentants des acteurs économiques**

L'ordonnance précitée modifie également l'article L2143-3 le Code Général des Collectivités

Territoriales pour ce qui est des missions de la commission communale d'accessibilité.

- Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) concernant les ERP, des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus et pour les services de transport ferroviaire, elle est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée quand ils

comportent un ou plusieurs ERP ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs.

- Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des ERP qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

19. VENTE DU LOCAL COMMUNAL SITUE 18 RUE DES ORFEVRES

Local 18 rue des Orfèvres



Le prix de vente a été fixé à 180 000 € HT par le service des Domaines.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR
27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**2 VOIX CONTRE
DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**5 ABSTENTIONS
DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

20. NOUVEAUX PROJETS ET TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL : AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS NECESSAIRES ET DE REALISER LES TRAVAUX CORRESPONDANTS

Les nouveaux travaux à engager connus à ce jour sont les suivants :

- Locaux de la Direction Documentation-Archives situés 33 rue Pasteur : déplacement de cloisons et pose de cloisons supplémentaires dans la salle de lecture permettant d'individualiser les bureaux des agents
- Odysud dans la grande salle : mise en place de passerelles supplémentaires dans les cintres (notamment pour un passage de la passerelle n°02 à la passerelle n°01 en l'absence de lignes de vie) et sécurisation de l'accès à la passerelle n°01
- Maison acquise aux Consorts MUNTANES : démolition
- Complexe Sportif Andromède - Tribunes Louis Héraud : mise en conformité du stockage des produits phytosanitaires

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FACADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE LA RESIDENCE "ATLANTIQUE" SITUEE 9 RUE FELIX DEBAX A BLAGNAC AU PROFIT DU SYNDIC DE COPROPRIETE LA SARL AGENCE PALOMAR DANS LE CADRE DU PROJET DE VILLE 2020

Subvention d'un montant de 7 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FACADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE A USAGE MIXTE SITUE 2 BOULEVARD FIRMIN PONS A BLAGNAC AU PROFIT DE LA SCI MAX'FAB DANS LE CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Subvention d'un montant de 7 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. PARKING CROIX BLANCHE - REGULARISATIONS FONCIERES - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Passage Charles Toulouse



Sous-sol

- Rampe d'accès → Commune de Blagnac
 - Parking → Commune de Blagnac
 - Sas et escaliers → Copropriété
- +
- Servitude de passage au profit de la Commune de Blagnac
- Caves et locaux techniques → Copropriété
 - Box (sous immeuble) → Copropriété
 - Box (sous dalle) → Propriétaires privés

Rez-de-chaussée

- Urbanisme → Commune de Blagnac
- Passage sous porche → Toulouse Métropole
- Cheminements → Toulouse Métropole
- Commerces → Copropriété

Etages

- Urbanisme → Commune de Blagnac
- Appartements → Copropriété

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. MODIFICATION DES EMPRISES DU TERRAIN DES SITES TECHNIQUES MUNICIPAUX D'ANDROMEDE

La Commune a acquis les emprises des îlots 5A et 5B de la ZAC Andromède en vue d'y construire le nouveau site technique municipal. L'alignement de ces deux îlots le long de la voie est impacté par une parcelle supportant un transformateur EDF.

Il convient de déplacer ce transformateur pour le positionner sur une emprise plus appropriée au projet de construction de la commune, et à cet effet, de procéder à un échange de parcelles sans soulte.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. ACQUISITION D'UNE EMPRISE D'ESPACE VERT A LA CITE JARDINS

Espace vert Place de Verdun



Dans le cadre de l'opération de démolition reconstruction de son programme immobilier Résidence DUNUM situé Place de Verdun, la CITE JARDINS a repositionné ses bâtiments permettant l'aménagement d'un espace vert façade en trait d'union avec l'espace public voirie.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle d'environ 700 m² pour la destiner à l'espace public communal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. ADOPTION DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME MUTUALISE DE L'AUAT POUR 2015 ET ADOPTION DE L'AVENANT N° 14 A LA CONVENTION-CADRE

Cotisation annuelle : 30 000 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR

**JOSEPH CARLES EN SA QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR À L'AUAT
N'A PAS PARTICIPÉ AU VOTE**

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

27. LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE DE LA SOCIETE FINAERO D'EXPLOITER UNE NOUVELLE SALLE DE PEINTURE

Autorisation d'exploiter des installations d'application de peinture sur avions demandée par la société FINAERO dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle de peinture dénommée AF3 dédiée aux avions neufs de la famille A320 située à Blagnac, 3 rue Franz Joseph Strauss.

Les résultats de l'analyse des impacts sur les intérêts protégés par le Code de l'Environnement sont satisfaisants. Néanmoins, concernant les nuisances sonores, il conviendra de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de la nouvelle campagne de mesures acoustiques devant être effectuée après mise en service du projet en 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION
« BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

5 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION
« POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Madame BENNAMA

28. APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BLAGNAC AU TITRE DU LOT N°5 DU MARCHE "ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE ET RENFORCE DES PARTICIPANTS DU PLIE DANS LE CADRE DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE/PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) "POUR L'EMPLOI ET L'INCLUSION EN METROPOLE"DANS SON AXE 3 : "LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET PROMOUVOIR L'INCLUSION"- ANNEES 2016 ET 2017

Montant estimé : 50 000 € pour 2016

Cofinancement : 50 % Fonds Social Européen (FSE) et 50% Toulouse-Métropole

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEPLACEMENTS

Rapporteur : Monsieur TEJEDOR

29. ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT A LA DEMANDE

Le TAD, service local gratuit, s'adressait initialement aux habitants des quartiers Layrac, Savoie ou les Prés situés à plus de 400m d'un arrêt de transport en commun Tisséo.

Afin d'étendre ce service à l'ensemble des Blagnacais, il est proposé à l'assemblée de modifier ce règlement intérieur comme suit :

« Le TAD s'adresse à tous les habitants de la commune domiciliés à plus de 400m d'un arrêt de transport en commun Tisséo. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Madame COMBES

30. ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'INTERET GENERAL "REUSSITE EDUCATIVE DU GRAND TOULOUSE" POUR L'ANNEE 2015

La ville de Blagnac a été reconnue par l'État éligible aux dispositifs de la Politique de la Ville. À ce titre le programme de réussite éducative que la commune souhaite mener peut être subventionné par l'intermédiaire du Groupement d'Intérêt Public de « Réussite Éducative du Grand Toulouse » (GIP RE).

Plan de financement :

Dépenses : 79 000 €

Recettes : 79 000 €

- subvention du GIP RE (ACSE Toulouse Métropole) : 10 000 €
- subvention de Toulouse Métropole : 10 000 €
- part restant à la charge de la Ville : 59 000 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

31. MODIFICATIONS DE DUREES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

Direction	Emploi	Spécialité	Ancienne durée hebdomadaire de travail	Nouvelle durée hebdomadaire de travail
Direction des affaires culturelles Conservatoire de musique et de danse	1 AEA principal 1 ^{ère} classe	Clarinette	13h00	16h00
	1 AEA principal 1 ^{ère} classe	Danse contemporaine	17h30	18h30

* AEA : Assistant d'enseignement artistique

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION D'AGENTS MUNICIPAUX REPRESENTANTS LA VILLE A UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Dans le cadre de missions de représentation de la Ville, un agent de la Police Municipale participera au Championnat de France de cross 2015 des Polices Municipales qui se déroulera Nice (06) les 17 et 18 octobre 2015.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur CARLES

33. MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS

Mandat municipal	Taux % de l'indice brut 1015
Maire (Conseiller Communautaire)	60
1 ^{er} adjoint (Conseiller Communautaire)	14
2 ^{ème} Adjoint (Conseiller Communautaire)	7
3 ^{ème} Adjoint	31
4 ^{ème} Adjoint	31
5 ^{ème} Adjoint	31
6 ^{ème} Adjoint	31
7 ^{ème} Adjoint	31
8 ^{ème} Adjoint (Conseiller départemental)	10
9 ^{ème} Adjoint	31
10 ^{ème} Adjoint	31
11 ^{ème} Adjoint	31
12 ^{ème} Adjoint	31
13 ^{ème} Adjoint	31
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué (Conseiller Communautaire)	0
Conseiller délégué	10
Conseiller (Sénateur)	0
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller délégué	10
Conseiller (Conseiller Communautaire)	1
Conseiller	1
Conseiller	1
Conseiller	1
Conseiller	1
Conseiller	1
Conseiller	1
Conseiller	1
	519

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

34. VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AUX REFUGIES

« Notre pays se mobilise depuis plusieurs semaines pour créer les conditions d'un accueil des réfugiés de guerre digne et empreint d'humanité de ces populations.

Le 7 septembre dernier, le Président de la République a réaffirmé que le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine fait partie des principes fondateurs de notre République et de la construction européenne.

C'est sur la base de ces principes qu'il a annoncé que la France allait accueillir 24 000 réfugiés sur les deux prochaines années.

Les élus du conseil municipal de Blagnac affirment leur volonté de contribuer à l'accueil des réfugiés qui fuient les combats, notamment en Syrie et en Irak. Ils s'engagent à mettre en place une offre d'accompagnement social, en appui des actions initiées par le réseau associatif de la commune et à rechercher des solutions de logement pour les demandeurs d'asile.

La ville de Blagnac inscrira son action en synergie et complémentarité avec les autres communes de la Métropole Toulousaine, en participant aux instances de coordination afin de proposer au-delà de l'hébergement, des actions d'accompagnement social en termes de santé, d'apprentissage du français et de scolarisation des enfants. »

VŒU ADOPTE PAR 32 VOIX POUR :
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
5 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION
« BLAGNAC POUR TOUS » CONDUIT PAR DAVID GERSON

Monsieur LEONARD a rappelé à Monsieur le Maire qu'il lui avait adressé également, en préparation de cette séance et au titre des questions écrites, un texte concernant également l'accueil des réfugiés.

« Aux portes de l'Europe des pays sont en guerre – l'Irak et la Syrie - causant de nombreuses victimes. Des familles entières sont dévastées. Des enfants meurent. Les survivants n'ont plus d'avenir. Fuyant leurs pays, les familles rejoignent les pays d'Europe - dont la France- pour y trouver refuge. Il y a maintenant soixante-dix ans, notre pays a connu la guerre. Plusieurs nations nous ont aidés. Grâce à elles, nous avons pu surmonter ce drame. Aujourd'hui, nous devons nous montrer solidaires avec les populations en difficulté. Nous avons le devoir de les

aider, le devoir de les accueillir. Notre commune, suivant ses possibilités matérielles et financières, doit prendre sa part dans cet accueil. Toutes les solutions doivent être étudiées avec sérieux et rapidité. Actuellement des locaux sont disponibles. Avec peu de moyens financiers ils peuvent être adaptés pour cet accueil.

Le conseil municipal de Blagnac, réuni en séance le 15 octobre 2015, décide dans l'attente qu'une solution finale soit trouvée sur l'avenir des anciens logements de la gendarmerie de les mettre à disposition du Préfet pour l'accueil des réfugiés de guerre. »

MONSIEUR LE MAIRE a répondu que la majorité ne pouvait adhérer à cette demande en raison de l'insalubrité de ces logements, fermés depuis de nombreuses années, qui ne répondaient plus même aux minima des critères d'hygiène et de sécurité et qui avaient, pour ces raisons, vocation à être démolis.

MONSIEUR LE MAIRE a mis aux voix le vœu du groupe d'opposition « POUR LES BLAGNACAIS ».

**VŒU ADOPTE PAR 5 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION
« POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**27 VOIX CONTRE DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION
« BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 21 H**

***LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN
MAIRIE.***

***LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A
L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES
DELIBERATIONS.***